

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Conseil municipal

9 avril 2013

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Le neuf avril de l'an deux mil treize à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ENGELMANN, Maire de Locronan.

Etaient présents : Jean-Luc ENGELMANN, Maire, Marguerite NICOLAS et Renée RIBEYRE, adjoints au Maire, Anne JOUAN, Jean-Ronan LAUTROU, Jean-François LEGAULT, Jean-Yves LE QUEAU, Jean-Noël LOUBOUTIN, Jacqueline MOULLEC, Erwan PIANEZZA, Paule SAUVEUR et Sylvie THIBAUT.

Absents et excusés : Christian LECANU qui donne procuration à Marguerite NICOLAS, Alain RAISON qui donne procuration à Anne JOUAN.

Date de
convocation :
29/03/2013

Secrétaire de séance : Jean-Yves LE QUEAU.

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

BUDGET COMMUNE :

Le compte administratif du budget « Commune » laisse apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 263 976,42 €
- Un excédent d'investissement de 199 556,71 € et un besoin de financement de 168 925,07 €

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	683 054,54
B	Recettes	929 909,99
C	Excédent de l'exercice : B-A	246 855,45
D	Résultat reporté de l'exercice	17 120,97
E	Excédent à affecter	263 976,42

Section d'investissement		
F	Dépenses de l'exercice	200 330,83
G	Recettes de l'exercice	399 887,54
H	Excédent de l'exercice : G-F	199 556,71
I	Restes à réaliser : dépenses	368 481,78
J	Restes à réaliser : recettes	0,00
K	Besoin pour financer les restes : I-J	368 481,78
L	Besoin de financement	168 925,07

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 683 054.54 (contre 654 147.52 € en 2011)

Les charges de fonctionnement de la commune sont stables par rapport à 2011. L'écart constaté s'explique surtout au niveau des salaires pris en charge par le budget commune puis remboursés en recettes au 6419 ainsi que le remplacement pendant 10 mois de Gaëlle Dupuis.

Les recettes sont stables par rapport à 2011. L'écart constaté s'explique par la même raison que les dépenses.

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 200 896.06 (contre 199 707.87€ en 2011)

De manière générale, les dépenses à caractère général sont stables par rapport à 2012.

A noter :

- Augmentation des dépenses concernant les frais d'énergie électriques.
- Frais imprévus d'impression de dossiers d'appels d'offres concernant le marché de l'école Anne de Bretagne.
- Dépassement de l'article Fêtes et cérémonies (assemblée générale des PCC, calèche marché de Noël 2011, expo JN Duchemin... non prévus au budget)

Chapitre 012 : Charges de personnel : 357 024.42 € (contre 326 134.77 en 2011)

- Prise en charge de la totalité des salaires de Séverine Rannou et de Stéphanie Strullu, remboursés pour la moitié par le budget de l'ALSH au compte 6419 en recettes
- Remplacement de Gaëlle DUPUIS en arrêt maladie depuis le 08/06/2011 jusqu'en novembre 2012 (remboursé au 6419 en recettes par la CPAM)
- Augmentation des cotisations salariales et patronales.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 85 002.25 € (contre 84 379.57 en 2011)

- Chapitre stable par rapport à 2011.

Chapitre 66 : Charges financières : 39 991.89 € (contre 40 263.25 en 2011).

Intérêts des emprunts en baisse par rapport à 2011.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 139.92 € (contre 64.06 € en 2011)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 947 030.96 € (contre 902 056.24 € en 2011)

Chapitre R002 : résultat de fonctionnement reporté

17 120.97 € contre 65 358,89 € en 2011.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 40 422.33 € (contre 6 010.83 € en 2011)

- Remboursement de la ½ du poste de Séverine RANNOU et de celui de Stéphanie STRULLU par le budget CLSH
- Remboursement CPAM arrêt maladie Gaëlle DUPUIS

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses 74 757.03 € (contre : 102 891.75 € en 2011)

En baisse par rapport à 2011.

- Remboursement de la ½ du poste de Séverine RANNOU par le budget CLSH 15 780 € au compte 6419
- Recettes des spectacles inférieures à celles escomptées (à peine la moitié)

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 605 384.18 € (contre 543 612.18 € en 2011)

- Droits de stationnement en baisse par rapport à 2011 : 131 048 € en 2012 contre 146 560,21 € en 2011
-

	2011	2012
salaire	45 325,57	49 369,49
dépliants	5 309,00	5 309,00
autocollants	2 292,00	2 340,00
tickets	1 115,40	826,80
TOTAL	54 041,97	57 845,29
	2011	2012
RECETTES	146 560,21	131 048,47
RESULTAT	92 518,24	73 203,18

- Dotation de compensation de Qper Co à Locronan 49 420 €
- Reversement de fiscalité de Qper Co 30 747 (articles 7321 et 73968)
- Taxe locale d'aménagement 6 627 €
- Produits du musée : 4 850 €
- Droits de place marchés nocturnes : 12 480 €
- Droits de place Brocantes : 1 696,24 €

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participation 184 305.13 € (contre 158 696.02 € en 2011)

- Dotation élus local 50% de moins qu'en 2011
- Dotation générale de décentralisation 4 000 € pour l'approbation du PLU
- 22 830 € de reste de subventions des budgets Eau et Assainissement

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) 25 031.86 € (contre 21 515.18 € en 2011)

Plus de location de salle cette année

- location de salle (Ti Lokorn, Kerguénoles...) 8 045 € soit + 2785 € par rapport à 2011 !
- Crédit-bail du camping 10 000 € HT
- Location salle du CAL
- Locations de terrain
- Location atelier Kerguénoles

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**Chapitre 16 : Emprunts : 80 319.90 € contre 74 510 € en 2011****Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 16 914.37 € contre 10 634.83 € en 2010**

- 202 : frais d'études
 - Etude Accessibilité : solde de l'étude 4 219,49 €.
 - PLU : Solde Géolitt 1773.80 € + Enquête publique 1 805.30 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 8 027.71 € contre 32 379.38 € en 2011

- Panneaux Plus Beaux Villages de France 736.31 €
- Modification réseau informatique mairie suite virus 2 247 €
- Mobilier école Yves Tanguy 1799.30 €

- Réglette directionnelle 366.63 €
- Panneaux centre-ville 1 216.22 €
- Panneaux routiers 827.45 €
- Câbles électriques des marchés 737.87 €

Opérations d'équipement :

- Opération 15 : Voirie : 0 € contre 75 028.28 € en 2011 - RAR de 55 189.10 €
- Rien payé du programme 2012 sur 2012 ; sera payé sur 2013.
- Opération 17 : Eclairage public : 4 608.19 € contre 8 098.00€ en 2011 - RAR de 6 683.39 €
- Frais de remplacement de lanternes et de mâts 4 608.19: €
- Opération 18 : travaux sur bâtiments communaux : 3 328.47 € contre 11 917.27 € en 2011 RAR de 15 756.01€
- Changement rideau métallique stade de foot 1 367.03 €
- Changement menuiseries Atelier Kerguérolé 1 691.44 €
- Opération 19 : Eglise : 8 734.39 € contre 0 € en 2011 - RAR de 48 474.67 €
- Remplacement moteur cloche n°2 + divers 4 066.40 €
- Remplacement moteur cloche n° 3 1 187.63 €
- Etude réfection circuit électrique de l'église 3 480.36 €
- Opération 20 : Ecole Anne de Bretagne : 56 011.67€ contre 36 980.32 € en 2011 – RAR de 193 495.47 €
- Payé sur 2012 : 56 011.67 € (Honoraires, contrôle bureau technique...)
- Opération 21 : Enfouissement des réseaux 22 386.13 € contre 16 242.95 € en 2011 - RAR de 2 570.92 €
- Enfouissement des réseaux Rue des Bruyères : part communale : 22 386.13 €
- Opération 22 : Accessibilité Voirie ERP - RAR de 10 000.00 €
- Opération 23 : Embellissement du bourg - RAR de 10 000.00 €

BUDGET ALSH :

Le compte administratif du budget « CLSH » laisse apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 18 363,99 €

Section de fonctionnement		
A	Dépenses	129 234,30
B	Recettes	123 848,88
C	Déficit de l'exercice : A-B	5 385,42
D	Résultat reporté de l'exercice 2012	23 749,41
E	Excédent à affecter	18 363,99

L'excédent s'explique par :

- D'une part, les subventions CAF, bien supérieures au prévisionnel : **41 936,53 € au total** :
 - ➔+ **27 354,08.00 €** émanant du Contrat Enfance Jeunesse, octroyé après étude des projets menés
 - ➔+ **14 582,45 €** en PSO, calculée au prorata de la fréquentation
- D'autre part, la participation des familles, résultant d'une fréquentation plus importante: + 6 951,35 €

Cet excédent servira pour les investissements qui seront réalisés lors du transfert de locaux.

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET :

Section de fonctionnement	
A	Dépenses 22 498,50
B	Recettes 0,00
C	Déficit de l'exercice : A-B 22 498,50
D	Résultat reporté de l'exercice n-1 0,00
E	Déficit à financer 22 498,50

A ce jour, on note 22 498,50 € de dépenses concernant les études pré-opérationnelles. Les recettes ne sont bien entendues pas encore obtenues.

Le compte administratif du budget « Le Clos du Névet » laisse apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 22 498,50 €

Le maire sort de la salle du conseil et ne participe pas au vote.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
CA COMMUNE	13	0	0
CA ALSH	13	0	0
CA LE CLOS DU NEVET	13	0	0

2 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2012 du budget « Commune » présente un excédent de fonctionnement de 263 976,42 €. Il est proposé d'affecter la somme de 168 925,07 € à la section d'investissement. Cette somme correspond au besoin de financement de l'investissement pour cette année.

Il reste donc 95 051,35 € de disponible à affecter à la section de fonctionnement.

Le maire **PROPOSE** l'affectation du résultat 2012 comme suit :

Compte R001 : 199 556,71 €

Compte R002 : 95 051,35 €

Compte 1068 : 168 925,07 €

BUDGET ALSH

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,

Il est proposé de voter l'affectation du résultat 2012 comme suit :

18 363,99 € au R 002

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,

Il est proposé de voter l'affectation du résultat 2012 comme suit :

22 498,50 € au D 002

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Affectation COMMUNE	14	0	0
Affectation ALSH	14	0	0
Affectation LE CLOS DU NEVET	14	0	0

3 - VOTE DES COMPTES DE GESTION

Le maire informe l'assemblée que les comptes de gestion 2012 sont concordants avec les comptes administratifs de l'ensemble des budgets de la commune. Il est donc proposé d'adopter les comptes de gestion du trésorier.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Compte de gestion 2012	14	0	0

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le maire propose de voter les taux d'imposition 2013 de la façon suivante :

	Base d'imposition 2012	Taux 2012	Produit obtenu 2012	Base d'imposition 2013	Taux proposé 2013	% d'augmentation	Produit attendu 2013
Taxe d'habitation	1 116 167	13.83	154 366	1 157 000	14.04	1,5 %	162 413

Taxe foncière (bâti)	973 311	16.86	164 100	1 014 000	17.11	1,5 %	173 525
Taxe foncière (non bâti)	28 879	45.86	13 244	29 000	46.56	1,5 %	13 503
TOTAL			331 710				349 441

Jacqueline Moullec, Sylvie Thibaut, Jean-Noël Louboutin, et Jean-Ronan Lautrou ne sont pas favorables à une augmentation des taux d'imposition. Ils estiment que, d'une part, les comptes sont largement excédentaires et ne nécessitent pas cette augmentation et que, d'autre part, il y a déjà une augmentation des bases.

Marguerite Nicolas précise que le conseil a voté des investissements ; une commune qui investit pour ses habitants doit pouvoir leur demander un effort fiscal.

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Taux d'imposition 2013	10	2	2

5 - SUBVENTION BUDGET ALSH

Le maire propose au conseil municipal d'allouer en 2013 au budget ALSH : 38 865 € (35 365 + 3500)

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Subvention BP ALSH	14	0	0

6 - BUDGETS PRIMITIFS 2013

BUDGET COMMUNE

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 021 868,46 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 600 705,45 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 021 868,46 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 190 450 €

Chapitre 012 : Charges de personnel : 364 220 €

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 89 165 €

Chapitre 66 : Charges financières : intérêts des emprunts : 45 300 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 021 868,46 €

002 : Résultat de fonctionnement N-1 : 117 656.77 € (affectation CA commune + résultat budget Eau + OT)

Chapitre 70 : Produits de service : 71 515 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 600 475 dont 349 441 € de contributions directes, 140 000 € de droits de stationnement et 62 034 € d'attribution de Quimper Communauté

Chapitre 74 : Dotations de l'état : 147 993 € dont 111 105 € de DGF (en baisse par rapport à 2012)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 600 705,45 €

Chapitre 16 : Emprunts : 93 500 €

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

- 203 : frais d'études : solde de l'étude sur la Charte Qualité RAR de 4 571,72 €
- 205 : Droits Logiciel SEGILOG : 2 630 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- 2111 : terrains nus : RAR de 15 000 € pour l'achat du terrain chemin de Bonne Nouvelle
- 2182 Matériel de transport : RAR de 992,96 €
- 2183 Matériel de bureau : RAR de 2 325,24 €
- 2184 Mobilier : RAR de 2 305,56 €
- 2188 Matériel divers : RAR de 1 116,74 € et inscription de 12 095 € pour l'achat et mise en place de la barrière automatique Place du 19 mars

Opérations d'équipement :

- Opération 15 : Voirie : RAR de 55 189,10 € + 74 700 €
 - Rien n'a été payé sur 2012 : 1 facture en attente de règlement.
 - Proposé BP 2013 : Inscription de 55 000 € pour le programme 2013.
 - Inscription de 19 700 € pour les travaux devant les logements Habitat 29 rue de la Montagne
- Opération 17 : Eclairage public : RAR de 6 683,39 €
 - Frais de remplacement de lanternes à prévoir
- Opération 18 : travaux sur bâtiments communaux : RAR de 15 756,01 €
 - Divers travaux à réaliser sur les bâtiments communaux
- Opération 19 : Eglise : RAR de 48 474,67 € : proposé 37 000 €
 - Travaux de mise aux normes électriques de l'église + éclairage : 48 325 € HT soit 57 796,70 € TTC
 - Honoraires BECOME 4 000 €
 - Restauration plaque Mémorial : 1 650 € HT soit 1 974 € TTC – 578 € de subvention CG29
 - Restauration Statues : 5 742 € HT soit 6 868 € TTC – 2 009 € de subvention CG29
 - Etude Autel du Rosaire : 4 860 € HT soit 5 813 € TTC – 3 645 € de subvention DRAC et CG29

= proposé BP 2013 : + 37 000 €

L'étude sur les polychromies du plafond de l'église est reportée à 2014.

- Opération 20 : Ecole Anne de Bretagne : = RAR de 193 495,47 € : proposé : 938 000 €
 - Emprunt de 350 000 € + Emprunt Relais TVA de 200 000 €
 - Coût total de l'opération : 1 023 675,78 € HT soit **1 224 316,23 € TTC** (avenants compris)
 - ➔ Payé en 2011 : 36 980,32 € TTC

➔ Payé en 2012 : 55 977,67 € TTC soit un total déjà payé de 92 957,99 € TTC

- Subventions obtenues à ce jour : **264 589 €** au total
 - ➔ DETR : 80 000 €
 - ➔ Région : 100 000 €
 - ➔ Conseil Général : 74 589 €
 - ➔ Réserve parlementaire : 10 000 €

= à inscrire au BP 2013 : **938 000,00 €** TTC

- Opération 21 : Enfouissement des réseaux : RAR de 2 570,92 €
- Proposé BP 2013 : pas de nouvelle inscription
- Opération 22 : Accessibilité, voirie et ERP : RAR de 10 000.00 €

Une enveloppe de 10 000 € est attribuée pour l'année 2012. La liste des travaux sera validée par le CM.

- Proposé BP 2013 : + 10 000 €
- Opération 23 : Embellissement du bourg : RAR de 10 000.00 €

Une petite réserve est provisionnée dans l'optique de ces travaux notamment pour une étude pré opérationnelle.

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 600 705,45 €

Recettes d'investissement prévues pour 2013 :

- 199 556,71 € du résultat reporté N-1
- 44 155,16 € de résultat reporté du budget annexe Assainissement
- 14 813 € de SDI (CG29)
- 27 158,65 € de Fonds de compensation de la TVA (sur investissements 2011)
- 264 589 € de subvention concernant l'école Anne de Bretagne
- 350 000 € d'emprunt pour financer les travaux de l'école Anne de Bretagne
- 200 000 € de prêt relais TVA pour avancer le montant de la TVA qui sera récupérée en N+2 par le FCTVA
- 6 800 € de subvention sur les restaurations de l'église
- 189 068,58 € d'excédents de fonctionnement capitalisé (168 925,07 € du budget 2012 et 20 143,51 € des budgets annexes)
- Le reste des recettes provenant du virement de la section de fonctionnement et de l'excédent d'investissement 301 209,35 €

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
BP Commune	13	0	1

BUDGET ALSH

Le budget 2013 reste semblable à celui de 2012, 133 026.00€ (en 2013) et 129 234.30€ (en 2012). On note une variation de 3 791.70€ par rapport à 2012.

La ligne budgétaire 6042 achats et prestations de services (5 500€) s'explique par les différentes sorties et projets d'animations mises en place les mercredis et les vacances scolaires, autour de 3 axes :

- nature et découverte (Maison des Marais à Fouesnant, sorties au Moulin vert pour une journée vélo pilote, visite de l'Abeiller à Esquibien, visite de la réserve ornithologique de Goulien, nettoyage de la plage à Kervel, sortie au musée du loup, sortie au parc animalier de Menez Meur, intervention des petits débrouillards, de Bretagne Vivante avec la participation au Festival Ecolo'gestes...)
- l'intergénérationnel avec l'Ehpad de Plogonnec s'articulant autour d'ateliers jeux, de cuisine, jardinage, sortie au bois du Névet, ...
- les journées nationales ou internationales (journée des droits des enfants, la semaine du développement durable, la fête de la nature,...

La ligne budgétaire 60623 Alimentation (10 000€) augmente légèrement, car nous allons étudier la possibilité de changer de fournisseur concernant les repas du midi de l'ALSH. En effet, le fournisseur actuel n'étant pas satisfaisant au niveau de la qualité et de la quantité des produits proposés aux enfants.

La ligne budgétaire 60632 Fournitures de petit équipement (1 000€) se justifie par l'achat d'un périmètre de sécurité pour l'organisation des baignades de cet été.

RECETTES

La ligne budgétaire 7478 Subventions CAF et MSA , on note une part importante en 2012 des subventions CAF, pour 2013 nous aurons probablement une subvention moins importante.

La ligne budgétaire 7474 Commune, notamment les 3 500€ correspondent au fonctionnement de l'ALSH, mais également à celui des camps organisés en juillet 2013.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
BP ALSH	14	0	0

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DU NEVET

Le coût de l'éco lotissement se répartit comme suit :

BP 2013 LE CLOS DU NEVET

FONCTIONNEMENT

⇒ DEPENSES		2013
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT N-1		22 498,50
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	6015 : Terrains à aménager	192 000,00
	6045 : Etudes	33 001,50
	605 : Travaux	750 000,00
	608 : Frais accessoires	2 500,00
66 CHARGES FINANCIERES	6611 : Intérêt des emprunts	21 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE	7133 : Variation de stocks	1 022 498,50
	71355 : Variation de stocks	1 022 498,50
TOTAL		3 065 997,00
⇒ RECETTES		

70 PRODUIT DE SERVICES	7015 : Vente de terrains aménagés	1 021 000,00
<i>042 OPERATIONS D'ORDRE</i>	<i>7133 : Variation de stocks</i>	<i>1 022 498,50</i>
	<i>71355 : Variation de stocks</i>	<i>1 022 498,50</i>
TOTAL		3 065 997,00

INVESTISSEMENT

⇒ DEPENSES		2013
16 EMPRUNT	1641 : Emprunts en euros	1 000 000,00
<i>040 OPERATIONS D'ORDRE</i>	<i>3351 : Variation de stocks</i>	<i>1 022 498,50</i>
	<i>3555 : Variation de stocks</i>	<i>1 022 498,50</i>
TOTAL		3 044 997,00
⇒ RECETTES		
16 EMPRUNT	1641 : Emprunts en euros	1 000 000,00
<i>040 OPERATIONS D'ORDRE</i>	<i>3351 : Variation de stocks</i>	<i>1 022 498,50</i>
	<i>3555 : Variation de stocks</i>	<i>1 022 498,50</i>
TOTAL		3 044 997,00

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
BP LE CLOS DU NEVET	14	0	0

7 - QUESTIONS DIVERSES

7-1 : Modification du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, depuis le 12 novembre 2012, suite au départ en retraite de Madame Odile FEREC, les heures de ménages effectuées le soir après le temps scolaire ainsi que les heures de garderie, ont été répartie différemment entre les 4 agents du service périscolaire.

Pour un agent, Mme Cathy LEFOL, ce remaniement modifie son temps de travail. Il avait été envisagé d'attendre la mise en place de la semaine de 4,5 jours pour revoir le poste, mais celle-ci n'étant appliqué qu'à la rentrée 2014, il convient dès à présent de modifier le poste. Ces heures lui étaient jusqu'à présent payées en heures complémentaires en plus de son temps de travail annualisé (27/35^{ème}).

	Durée	Total	Commentaires
Durée hebdomadaire par semaine de classe	L =9 M=9,5 J= 10 V= 9	37h50	
Durée annuelle d'école	37h50 x 36 semaines	1350 h	
Ménage vacances scolaires	6h00 x 6 jours	36 h	
Besoins de la collectivité		1386 h	
Durée hebdomadaire annualisée	1386h x 35h/1600	30,32 h	
Participation à la journée de solidarité	7 x 30,32 h /35	6h06	A donner à la collectivité en plus de 1386 h

L'agent passerait donc d'un 27h annualisé à 30,32h annualisé.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Modification temps de travail	14	0	0

7-2 : Indemnité d'éviction

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération en date du 14 septembre 2010, la commune a décidé d'acquérir les parcelles E 185 pour 7500 m² et E 43 pour 13 683 m² appartenant aux consorts TRELLU pour y faire un éco-lotissement communal ; au prix de 9€/m².

Un bail rural était en cours sur le terrain. Des indemnités d'éviction sont dues dans ce cas par le propriétaire au fermier. Ce montant n'avait pas été inclus dans le prix de vente.

Aussi, après consultation de la Chambre d'agriculture et discussion entre les consorts TRELLU, le fermier (M. Jean-Jacques LOUBOUTIN) et la mairie, un accord amiable a été trouvé. Les consorts TRELLU payeront la majeure partie de la somme due et il resterait à la mairie de Locronan la somme de 2 500 € à verser au fermier.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Indemnités d'éviction	13	1	0

7-3 : Charte Qualité

La mise en oeuvre d'une charte de qualité Centre historique constitue un projet commun entre la ville de Locronan, les professionnels du commerce et les habitants du cœur historique.

Ils s'engagent ensemble à répondre à des objectifs de préservation d'un cadre patrimonial exceptionnel et à garantir les conditions d'une attractivité commerciale et touristique accrues.

Les commerces et services, par la qualité de leur accueil et de leurs prestations, participent à l'attractivité et à la vitalité de notre ville. Ils contribuent incontestablement à véhiculer la bonne image, à donner envie d'y consommer et surtout d'y revenir...

Par la qualité esthétique de leur vitrine et de leur terrasse, lorsqu'ils en exploitent, nos commerces sont aussi le reflet d'un patrimoine et d'un cadre de vie appréciés par tous.

En effet, la composition d'une vitrine, l'agencement d'une terrasse, expriment la personnalité d'un immeuble, d'une rue, d'un quartier, de la ville.

Ils renvoient également à la qualité des services proposés aux clients et invitent au partage et à la convivialité. Une multiplicité d'usages s'articule ou se mélange sur l'espace public : circulation piétonne et modes de déplacements doux, circulation automobile, stationnement, activités commerciales et touristiques, activités de loisirs et de détente, entretien et maintenance des espaces publics, services publics divers, etc...

Pour le commerçant, participer à cet aménagement, c'est s'inscrire dans une démarche commune et partagée avec la ville de Locronan, afin de contribuer à préserver, valoriser à la fois l'identité de la ville et celle de son commerce.

La charte de qualité Centre historique doit être avant tout un outil pratique pour chacun. Ses préconisations

visent à concilier le patrimoine avec les fonctionnalités et usages de la vie moderne et l'exercice des activités commerciales et touristiques sédentaires.

Cette charte est l'aboutissement d'un long travail de la municipalité avec les commerçants. Elle vient compléter l'arrêté municipal en vigueur.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la charte.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Charte Qualité	14	0	0

7-4 : Prix des lots Le Clos du Névet

Suite au bornage du terrain par le cabinet de géomètre, les surfaces de certains lots ont dues être réajustées. Il convient donc de revoir le prix des lots.

N° de lot	Surface	Prix TTC
5	581	42 492
6	644	45 148
7	461	38 662
8	502	37 423
9	602	42 073
10	474	39 752
11	486	39 303
12	577	41 118
13	594	42 628
14	555	39 968
15	433	35 017
16	439	35 502
17	361	30 411
18	523	34 744
19	383	29 874
20	387	30 186
21	400	32 348
22	378	31 843
23	401	32 510
24	322	25 116
25	323	25 194
26	373	29 094
27	377	29 406
28	632	39 437
29	542	36 142

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Prix des lots	14	0	0

7-5 : Tarifs Camps d'été ALSH

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les tarifs des camps d'été « Ecolo'tipi » ci-dessous qui auront lieu au mois de juillet à Plonéour Trez.

	Du 15 au 19 juillet 2013 (5 jours)	Du 22 au 24 juillet 2013 (3 jours)
Tanche 1 Coefficient familial inférieur à 449.99€	120€	85€
Tranche 2 Coefficient familial de 450€ à 699.99€	150€	105€
Tranche 3 Coefficient familial supérieur à 700€	175€	125€
Hors commune	185€	135€

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Prix des lots	14	0	0

Le conseil municipal est clos à 20h00.